



## Coupables non-solvables - que faire ?

Par **Teddy10**, le **10/09/2013** à **21:44**

Bonsoir,

Est-il possible, en passant par un huissier pour forcer les gens à payer suite à un jugement, de le faire "anonymement" ?

Pas anonymement complètement, mais de son adresse ? (par peur de représailles...)

Je vous explique : en 2005, mon ami et sa famille ont été agressés physiquement par des jeunes non solvables... ils ont été punis à payer des dommages et intérêts mais ils sont bien sur non solvables !

Maintenant, il serait peut-être temps d'avoir les "fruits" des coups reçus, du sang perdu et des épaules déboîtées.

Donc en passant par un huissier, est-ce que ce dernier peut, au nom de son client, contacter et recevoir l'argent SANS TRANSMETTRE l'adresse postale de son client ?

Cela pour éviter d'éventuelles représailles...

D'avance merci.

Bien cordialement

Par **Teddy10**, le **14/09/2013** à **08:47**

C'est quand-même facile de faire du mal à quelqu'un et d'être tranquille puisque l'on est non solvable... elle est belle la France !

J'écris au Juge d'Application des peines.

Merci à vous.